




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-20889-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.533**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : ECOLE D'ART. REALISATION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT COMMUNAL.  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF SPECIFIQUE D'INVESTISSEMENT  
AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT REGION  
PACA/CPA.

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Françoise TERME à M. Stéphane PAOLI, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/05/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : ECOLE D'ART. REALISATION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT COMMUNAL.  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF SPECIFIQUE D'INVESTISSEMENT  
AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT  
REGION PACA/CPA. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours incitatif spécifique d'investissement dans le cadre de la réalisation de nouveaux équipements communaux à savoir la construction de la nouvelle Ecole Supérieure d'Art dont le coût prévisionnel global est estimé à 10 000 000,00 € HT soit 11 960 000,00 € TTC.

Cet équipement à proximité de la fondation Vasarely, permettra de développer un projet culturel axé sur la création d'un « campus d'art graphique aixois ». Des effets de synergie seront recherchés avec les installations existantes de la Fondation. Ainsi, l'Ecole d'Art sera en mesure de développer un support pédagogique en accord avec les normes définies par le Ministère de la Culture.

Conformément à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Dans le cadre de la convention de partenariat « Contrat de Développement » pour la période 2010/2013 signée le 1er février 2010 entre la Communauté du Pays d'Aix et le Conseil Régional, la Ville

sollicite pour l'opération susvisée un fonds de concours à hauteur de 2 500 000,00 € HT correspondant à 25 % du montant des dépenses.

Il convient, de solliciter ce fonds réparti de la façon suivante en € HT :

<b>ECOLE D'ART</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montant prévisionnel de dépenses HT.</b>	<b>1 254 181</b>	<b>3 561 873</b>	<b>5 183 946</b>	<b>10 000 000</b>
<b>Montant Fonds de Concours HT Sollicité.</b>	<b>313 545</b>	<b>890 468</b>	<b>1 295 987</b>	<b>2 500 000</b>

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER pour la tranche 2012** un fonds de concours incitatif spécifique d'investissement d'un montant de **313 545,00 € HT** sur un montant de dépenses prévisionnelles de 1 254 181,00 € HT auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour la construction de la nouvelle Ecole d'Art.

- **ADOPTER** la convention de fonds de concours incitatif spécifique d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué, à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ces dossiers.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

**2012.533 - ECOLE D'ART. REALISATION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT COMMUNAL.  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF SPECIFIQUE D'INVESTISSEMENT  
AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT  
REGION PACA/CPA.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 41</b>
<b>Présents</b>	<b>: 35</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**